

# INFORMATIONS

## STALAG V.B

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

VILLINGEN

C.C.P. : Paris 4.841-48

68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN  
PARIS 9<sup>e</sup> - TEL. TRI. 78-44, 78-45Rédacteur en chef:  
H. PERRONBimestriel  
N° 23. — JUIN-JUILLET 1949Prix du numéro :  
15 francs

Si notre fête du 8 mai 1949 fut un succès artistique, au point de vue affluence, ce fut plutôt un fiasco.

Nous ne pouvons pas être fiers du résultat de notre fête annuelle : 150 spectateurs c'est vraiment un minimum exagéré ; et, dans une salle de 500 places, cela fait un tantinet étié.

Nous remercions les 150 spectateurs qui ont bien voulu se déplacer et apporter le concours de leur présence et de leur argent pour que notre fête annuelle ne soit pas un désastre financier. Mais ce sont toujours les mêmes présences, les mêmes visages amis que nous voyons à chaque manifestation de l'Amicale. Que deviennent les autres ? Préfèrent-ils le charme d'une journée ensoleillée à la campagne, à l'atmosphère d'une salle parisienne ? L'été n'est pas encore là et il y aura d'autres dimanches ensoleillés, alors qu'il n'y a qu'une fête de l'Amicale par an. Ont-ils des obligations professionnelles ou familiales ? Ne peut-on concilier les unes et les autres avec la présence à la fête ? On est en famille ? Mais, à l'Amicale, personne n'est étranger et le spectacle présenté peut être vu en famille.

## Autour de la fête du 5 mai

Les objections sont-elles valables ? Non ! Le malaise qui existe à l'heure actuelle dans toutes les associations de prisonniers commence à faire son apparition à l'Amicale du V.B. Pour tout dire, on abandonne. Oh ! peut-être pas d'une façon définitive ; on paie encore sa cotisation quand l'occasion se présente ; de temps en temps, on va boire le godet de l'amitié au Club du Bouthéon. Mais on espère les visites et, un beau jour, on oublie tout.

C'est l'éternelle histoire qui recommence. Rappelez-vous nos anciens de 14-18. « Ils ont des droits sur nous », s'est exclamé, un jour, un grand homme d'Etat. Emporté par son éloquence, il a tout promis. Mais, en réalité, il n'a rien donné. Et, depuis trente ans, les pauvres P. D. C. sont toujours Grosjean comme devant.

Et pour nous, prisonniers, ce sera la même chose. Au début de la Libération, nous étions ceux envers qui la Nation avait une dette de gratitude. Et maintenant, on marchandait ce qui nous est dû. Pourquoi ? Mais tout simple-

ment parce que les « Hautorités » s'aperçoivent de notre émiettement, nous dirons même de notre effondrement. Et que ceux qui réclament ne sont qu'une infime partie de la masse des prisonniers. Alors, on laisse crêper en attendant patiemment l'extinction de voix.

Eh bien ! non, cela ne sera pas ! Nous réclamerons notre dû, nous battrons pour l'obtenir et nous vaincrons malgré les déflections. Et tous les Membres de l'Amicale derrière leur Bureau responsable manifesteront leur volonté d'obtenir réparation. Ils feront comme ont fait les présents à la fête de l'Amicale.

Ceux-ci, par leur entrain, par leur solidarité, ont transformé un déficit certain en un coquet bénéfice. Ah ! si tous les Parisiens de l'Amicale étaient venus, c'étaient plus de 80.000 francs qui tombaient dans l'escarcelle du Trésorier.

Nos récriminations étant émises et étant bien entendu que notre prochain spectacle fera salle comble, nous allons maintenant parler de la fête.

Notre ami, André Chanu ne pouvait, à son grand regret, pris par des obligations professionnelles, présenter le spectacle. Ce fut Nadler qui fut chargé de cette tâche délicate et qui s'en acquitta avec brio.

Remercions tous les artistes qui ont apporté bénévolement le concours de leur grand talent à la réussite du gala artistique.

André Gely était, pour beaucoup d'entre nous, un inconnu. Ce fut pour tout le monde une révélation. Un dynamisme formidable, un talent qui apparaît dans les moindres gestes du chanteur ou du diseur, il n'en fallut pas davantage pour enthousiasmer une salle qui, au début, semblait réticente. Demain, André Gely sera une grande vedette de music-hall.

Mlle Annie Fratellini, sur sa boule de cristal, vint nous charmer par sa grâce juvénile et son talent de musicienne. On sent chez elle le travail de la famille Fratellini et ses acrobaties musicales sont dignes des célèbres clowns.

Eric Amado est un chanteur de la radio au talent déjà affirmé. Ce n'est pas un inconnu et sa voix agréable, bien conduite, donne au spectateur une impression d'aisance et de facilité. Son succès fut également très vif.

Mlle Hurtebise, du corps de ballet de l'Opéra, fit une brève apparition sur scène dans une mazurka fraîche et divertissante.

Mlle Nicole Rupe et son professeur de l'Ecole Irène Popard vinrent démontrer que le talent n'attend pas le nombre des années et les danses acrobatiques de la jeune et souriante Nicole furent très goûtées des spectateurs.

M. Groell, un jeune compositeur de 16 ans, vint au piano nous donner la primeur de ses œuvres.

Puis ce fut la production V.B. grands crus !

Avec Maurice Godard, ce fut le rire sur le plateau. Sa façon toute particulière de raconter des histoires est un modèle du genre. Notre Maurice n'est pas un imitateur ; il a créé un personnage qui devrait connaître le grand succès. Il est dommage que cette vraie nature comique soit ignorée des grands producteurs de spectacles !

(Voir la suite page 2)

## ECHOS... ECHOS...

Un bar avait été dressé dans le hall de la belle salle de la S.N.C.F. On pouvait y boire à volonté, moussoux et jus de fruits. A la fermeture, il ne restait plus de moussoux, mais les jus de fruits étaient intacts. On a beau avoir été prisonnier, on sait apprécier ce qui est bon.

Henri Poussiguet est un homme charmant. Devant l'air catastrophé de notre ami Perron, et pour le reconforter, Henri Poussiguet promit son concours à la prochaine fête du V.B.

Sitôt connue la défection d'Irène de Trébert, notre ami Lutherger se mit aussitôt en campagne pour trouver une remplaçante. L'artiste Michèle Dorland fut contactée. Tout était prévu : Delcros, que nous avons revu avec plaisir après une trop longue absence, allait chercher l'artiste à domicile et le programme pouvait se dérouler sans interruption. Hélas ! à 17 heures, Michèle Dorland n'était pas encore rentrée de Dunkerque où elle participait à un gala.

Une histoire qui eut du succès, ce fut celle que raconta Maurice Godard. Deux prisonniers s'évadent : un nommé Maurice et un certain Loulou. Après avoir marché pendant cinq jours et cinq nuits, ils arrivent à... Villingen pour se faire enfermer. Il faut entendre Godard raconter ça.

Les enveloppes eurent un grand succès. Le gagnant du renard bleu (la

gagnante plutôt) fut Mlle Nicole Rupe. Malade, elle avait fait un réel effort pour participer au spectacle. Le courage est toujours récompensé.

La prochaine fête annuelle du V.B. aura lieu au mois de février, un samedi, en soirée, et toujours à la salle de la Fraternelle. D'un accès facile, avec un cadre agréable et des fauteuils

### NOTEZ BIEN

Pendant la période estivale et jusqu'au mois d'octobre, les réunions mensuelles auront lieu le 1<sup>er</sup> jeudi du mois, de 18 heures à 20 heures, au Club du Bouthéon.

## ECHOS... ECHOS...

confortables, cette salle donne toute satisfaction. Le principal, c'est de la remplir ; car, pour ce qui est du programme, nos indiscrétions nous permettent de dire qu'il sera formidable. Des jalons bien solides sont déjà posés !

Lors du tirage du gros lot de Pâques à la Loterie nationale, avez-vous remarqué, chers Camarades, dans les nu-

méros artistiques qui encadraient la Loterie, la présence d'un de nos bons amis ? Non ? Voyons !... le programme annonçait la chorale des écoles de Rambouillet, sous la direction de Raymond Piat. Vous y êtes maintenant ? Notre camarade Raymond Piat, violoniste de l'orchestre du camp, puis du Wald'ho, chef de la chorale de l'abbé Petit. Il nous souvient, entre autres, d'une interprétation, lors d'une fête nationale, de la « Marche Lorraine », où le distingué chef d'orchestre et de chorale laissa sa baguette sur le champ et s'enfuit. Sans les barbelés, on ne l'aurait jamais revu. Comme quoi, dirait Chanu, les barbelés avaient du bon. Et cela nous permet de féliciter notre grand camarade pour son travail artistique et pour sa vitalité. Il illustre magnifiquement notre slogan « V.B. partout ».

Et nos clowns ? Que sont devenus Marko et Marki ? Cette question nous fut posée lors de notre fête par beaucoup de spectateurs. Tranquillisez-vous, chers amis : nos clowns ne nous avaient pas promis leur concours pour notre fête annuelle, bien qu'ils se soient fait une règle d'être toujours des nôtres à cette occasion. Engagés par le grand Cirque Bouglione, le plus grand des cirques français, nos amis sillonnent les routes de France, avec le grand cirque ambulante. Le jour de notre gala, ils étaient dans les Pyrénées, mais leur souvenir était présent parmi nous et notre regret de ne pas les entendre était tempéré par la joie de leur réussite. Et nous leur disons : « A bientôt Marko et Marki ».

## LE LIVRE SOUVENIR DU V B

Et voici des nouvelles de notre Livre Souvenir.

La situation est bonne, le départ assuré.

C'est donc un Bulletin de santé optimiste que nous publions.

Il nous reste maintenant à réaliser les projets.

La Commission de lecture aura du travail, un beau travail à faire. Il faut que notre livre soit la pièce maîtresse de tous nos souvenirs de captivité. Un véritable mémorial.

Au fur et à mesure de l'élaboration du livre, des questions, qui paraissent anodines et qui sont plus essentielles

qu'on ne le croit, nous sont posées :

Ainsi, par exemple, certains demandent qu'il y ait dans le livre une vue du Camp central. Car un diorama des barbelés a sa place au début du livre. Mais la photogravure coûte cher, très cher, et la question mérite d'être étudiée de très près.

Pour le tirage, nous signalons à nos camarades qu'il sera limité au nombre des souscriptions.

Aussi que les retardataires fassent diligence. Après, il sera trop tard. Qu'ils adressent donc, tout de suite, à notre trésorier les 350 francs de la souscription.

Quant aux manuscrits, ils doivent être parvenus au siège le 30 juillet.

Nous signalons, en particulier, à nos camarades qu'un épisode sur le tunnel de Berau est demandé. Quel est celui de nos amis qui veut bien faire un « papier » sur ce sinistre Kommando ?

D'autre part, nous ne devons pas oublier nos amis corses.

### DERNIERE HEURE :

Nous apprenons que le procès des Allemands dirigeants de l'entreprise du tunnel de Berau vient de se dérouler à Fribourg.

Nous publierons de plus amples détails dans le prochain numéro.

Nous savons qu'il y a parmi eux de bons artistes de la plume. Qu'ils nous content leur odyssée depuis le fameux rassemblement jusqu'à la Libération en passant par le Kommando de truculente mémoire.

Nous espérons donner notre livre à l'imprimerie pendant la période des vacances.

Retardataires, hâtez-vous ! La date limite approche, bien qu'en raison du retard dans la publication du Bulletin elle ait été reportée au 30 juillet, irrévocablement.

Envoyez vos manuscrits ! Adressez-nous votre souscription !

## Le trésorier vous parle

### DERNIER APPEL CONCERNANT LE PAIEMENT DES COTISATIONS 1949

Je croyais n'avoir plus à intervenir pour obtenir le règlement des cotisations au titre de l'année 1949.

Hélas ! je m'étais trompé... Toutefois, je dois reconnaître que le nombre d'adhérents n'ayant pas tenu compte de mes précédents appels est peu important.

C'est donc à ceux-là que je viens demander une dernière fois de faire vite pour régulariser leur situation vis-à-vis de l'Amicale V.B.

Certains recouvrements sont d'ailleurs déjà acheminés vers leurs destinataires, majorés évidemment des frais qu'ils entraînent pour l'Amicale.

Il est donc de votre intérêt, comme du nôtre, de ne pas attendre que ces « imprimés postaux » vous arrivent.

Le cas échéant, nous vous demandons de leur réserver bon accueil et vous en remercions à l'avance.

Le Trésorier :  
HARDY.

## Le prochain banquet du V B

« Déjà ! » vous écriez-vous, « les jours passent plus vite qu'en captivité ! Nous ne sommes pas encore à l'an prochain !!! »

Tranquillisez-vous, vous êtes encore en l'an de grâce 1949. Mais les soixante convives ont demandé la réédition du récent banquet et cela dans un avenir le plus rapproché.

Afin de permettre à nos amis de province qui viendront au banquet de visiter le salon de l'Automobile, le Bureau de l'Amicale a fixé son prochain banquet au deuxième dimanche d'octobre.

Précédé de l'Assemblée générale, qui aura lieu le matin à 10 h. 30, il sera suivi d'une sauterie et d'un gala artistique gratuit.

Le grand succès obtenu par notre premier banquet nous oblige à un chiffre limite, quant au nombre des convives. Il est prudent de retenir d'ores et déjà ses places.

Le prix sera à peu près le même que celui du 27 février, à moins que le coût de la vie n'ait subi une brusque montée.

Nous reparlerons d'ailleurs de ce banquet après la période des vacances.

Mais, dès maintenant, notez-en la date.



# CARNET DU V B

## NAISSANCES

— Marie-José Fauran a la grande joie de vous annoncer la naissance de son petit frère, Jean-Claude, survenue le 10 avril 1949, à Mézin (Lot-et-Garonne).

— Un petit Papillon vient de naître. Il n'a pas encore les ailes de son auguste père, mais il a, paraît-il, autant de cheveux. Il fut baptisé au vin d'Anjou, la liqueur Papillon étant réservée aux importuns. C'est ainsi que Xavier Lefort fit son entrée dans le monde, un 30 avril 1949, à Angers.

— Pour ne pas quitter cette région et... la famille, nous signalerons que l'ex-barbu André Cesbron, en fait de poisson d'avril, nous informe qu'à la date du 1<sup>er</sup> avril le cercle de famille s'est agrandi d'une unité.

— Martine Daubigny est heureuse de vous annoncer la naissance de sa petite sœur, Michèle, survenue le 25 avril 1949, à Paris, 10, rue du Docteur-Heulin (17<sup>e</sup>).

— M. et Mme Guy Bruant et Alain ont la joie de faire part, à tous les anciens du V B, de la naissance de Michèle, survenue le 10 juin 1949 à La Nivelle, Meung-sur-Loire (Loiret).

*C'est réellement une offensive Wald'ho. Aussi nous ne marchanderons pas nos félicitations aux heureux papas et nous adresserons aux mamans nos meilleurs vœux. Quant aux petits V B, longue vie et prospérité.*

## FIANÇAILLES

— Nous apprenons les fiançailles de notre camarade Jean Verdoni avec Mlle Yvette Battestini. Nous présentons aux jeunes fiancés nos vives félicitations.

## MARIAGES

— Carbonne Pierre, à Colombières-sur-Orb (Hérault), nous fait part de son mariage avec Mlle Henriette Audie, de Colombières-sur-Orb.

*Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur à l'ancien pensionnaire de Taillfingen.*

## DECES

— Notre ami Saint-Marc nous fait part du décès de son père, M. Potalier.

— Notre camarade Penel nous fait part du décès de sa belle-mère, Mme Both.

*Nos bien vives et sincères condoléances.*

## Un ami nous a quittés

Petry n'est plus.

Un mot de notre camarade Desandre nous apprend sa fin prématurée, après une courte et violente maladie. Il est aécédé le mercredi 11 mai et ses obsèques eurent lieu le samedi 14. L'Amicale, non prévenue, n'a pu y assister.

Notre regretté camarade s'en est allé emportant avec lui toute notre affection, toute notre camaraderie.

Nous ne reverrons plus notre gentil « Arthur » à la mine éveillée, au regard clair et au franc-parler. Petry n'avait pas d'ennemi. Dans sa haute et saine conception de l'amitié, il ne pouvait y avoir place pour l'hypocrisie.

Petry n'est plus. Tous ceux qui lui doivent la vie peuvent dire qu'un peu d'eux-mêmes s'est détaché. Car ils sont nombreux ceux que Petry a sauvés. Fallait-il une transfusion du sang immédiate, Petry était là et,

Nous apprenons la mort de notre camarade Robert Maréchal dit « Bobby », ancien infirmier à l'hôpital de Rottenmunster, à Rottweil. Ordonné prêtre en 1946, il quittait la France, le 2-9-46, pour rejoindre son poste de missionnaire en Birmanie où, pendant deux ans et demi il s'est dépensé sans compter : étude de la langue, mission à Bassein et enfin nomination à Gyo-bingaut.

Par une lettre du 26 mars, le séminaire des Missions Etrangères nous confirme la fin héroïque du R. P. Maréchal.

« Au milieu de l'église et près d'une porte, deux taches sombres sur le carrelage indiquent les places où sont tombés, le 9 février 1949, atteint d'une balle en pleine poitrine, le Père Maréchal, et, frappé au front, son vicaire, le Père Célestin » (extrait de « L'Echo de St-Joseph de Calais »).

Nous perdons en Robert Maréchal un très bon camarade. A sa famille éprouvée nous présentons nos condoléances les plus émues.

— Notre camarade Ernest Barrière nous fait part du décès de son père.

Que notre collaborateur et ami veuille bien trouver ici l'expression de nos vives et sincères condoléances.

## VISITES

— Nous avons eu la visite de Mme et M. Homeyer, qui, de passage

à Paris, sont venus prendre le verre de l'amitié au « Bouthéon ».

— Le capitaine Guilder, ancien médecin de Rottweil, nous fait savoir que, lors de son prochain voyage à Paris, prévu pour cet été, il viendra nous rendre visite au « Bouthéon ». Tous ses amis de Rottweil seront là pour le recevoir. Nous espérons être prévenus en temps utile.

— Notre camarade André Vioudy demande des renseignements sur la condamnation du Docteur Tobbler. Nous ne sommes malheureusement pas au courant de cette condamnation. Un de nos camarades aurait-il plus de chance ?

— Nous avons eu la visite de notre camarade Faust, de Bourg (Ain).

## COURRIER

— Une carte des clowns Marko et Marki, de passage à Toulouse avec le cirque Bouglione.

— Une lettre du Ch'timi Herbin, expatrié à Creutzwald, et qui se rappelle au bon souvenir des anciens du Wald'ho, et en particulier aux Docteurs Grange, Cesbron, au maître dentiste Blin, à Poupa, Hugues de St-Aulde, Perron, Contestin, enfin à tout le V B. Et notre Ch'timi termine sa lettre en nous promettant sa visite à son prochain voyage à Paris, pour s'en mettre un derrière la cravate avec toute la Compagnie et il signe « Le

Ch'timi qu'est Lorrain mais qui ne perdra jamais l'accent du Nord ».

— Une lettre de Penel 8, rue St-Liver, Metz-Sablons (Moselle), qui adresse son bonjour à Dantin, Jacob, Richard, Boudscoq, à tous ceux de la poste. Il serait heureux d'avoir des nouvelles de Schwartz, qu'il a fait évader du Camp dans les sacs de colis. Garde un bon souvenir du réveil-lon 1942.

— Jacques Allain, de Fauville-en-Caux (Seine-Inférieure), adresse son amical bonjour à tous les camarades, entre autres aux Kdos de Sigmaringen, Winterlingen, Osmettingen, Taillfingen et Rottweil.

— Notre camarade Pierre Desforges adresse son amical bonjour à tous les anciens du V B.

— Notre camarade l'Abbé Busteau, ancien aumônier du Wald'ho, adresse son meilleur souvenir et ses amitiés à tous les anciens du V B.

— Notre camarade Henri Mézière envoie son amical souvenir à tous les anciens du V B.

— Notre camarade Daniel Palmer adresse toutes ses amitiés à tous les anciens du V B.

— Notre camarade Hubert Jacquot adresse ses amitiés aux camarades de Villingen et d'Unterkirnach.

— De passage à Paris, notre camarade Paul-Albert Casati envoie son amical bonjour à tous les anciens du V B.

## 620<sup>e</sup> REGIMENT DE PIONNIERS

### Notre fête champêtre

Comme l'année dernière, l'Amicale avait organisé, le dimanche 19 juin, une sortie champêtre au château de Clairoux, près de Compiègne, et cette fête très réussie s'est déroulée sous un ciel clément.

Un repas très apprécié nous fut servi, puis, au dessert, de charmantes dames et demoiselles, ainsi que divers camarades, nous ont divertis par des chansons.

Dans cette bonne ambiance, il y eut différents jeux qui furent récompensés par des lots, de la danse et une partie de ballon assez mouvementée.

Au préalable, à 11 h. 30, notre camarade Legendre, Député et Maire de Compiègne, nous avait reçus officiellement à l'Hôtel de Ville, nous offrant un vin d'honneur. Cette réception s'est déroulée d'une façon très amicale ; et nous avons eu l'agréable surprise de la remise à notre Président par notre camarade Legendre d'une médaille aux armes de la ville de Compiègne en souvenir de cette visite.

Le Président a tenu à remercier publiquement M. Legendre des démarches faites par lui et qui ont abouti à un jugement qui va permettre à Mme Goyer, veuve de notre regretté camarade, de toucher une petite rente pour elle et ses trois petits enfants.

### La carte du Combattant

Vous savez tous, Pionniers, que nous ne sommes pas reconnus comme appartenant à une unité combattante, et pourtant le 620<sup>me</sup> émargeait en 39-40 à la légitime prime de tranchée de 10 fr.

Le camarade Legendre, ancien du 620<sup>me</sup>, se propose d'appuyer notre réclamation à ce sujet.

C'est pourquoi, nous vous demandons de faire parvenir les papiers relatifs à la demande de carte du Combattant, 4, boulevard Magenta, au siège de l'Amicale, qui les fera régulariser par notre chef de bataillon, le Commandant Lauret ; ensuite ils seront transmis à M. Legendre.

### Entre nous

Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance de Jean-Pierre, fils de notre camarade Regnault, de Paris, et la naissance du fils de notre camarade Perdoux, de Lyon.

Le Trésorier.

## Echos... Echos...

Un de nos bons camarades, Bouchut, de Brives, est venu assister à notre fête. Le lundi, au Bouthéon, nous avons pris l'apéritif ensemble. Et Bouchut nous entretenait de ses espoirs, de la marche de sa petite usine, de ses possibilités. Et puis, ce fut le drame, un drame atroce. Son usine, tout son avoir, venait d'être volatilisée dans un incendie. De tous ses espoirs, il ne restait plus que quatre murs fumants. Bouchut n'a plus rien. Insuffisamment assuré, il doit repartir à zéro. Alors, camarades, ne croyez-vous pas que notre service d'entraide a là une belle œuvre à faire ? Et ne sommes-nous pas toujours « Unis comme au Camp » ?

## LA FÊTE DU 5 MAI

(Suite de la page 1)

Et Pierre Fazincani vint, avec quatre chansons, donner un échantillon de sa grande valeur. Son interprétation de « La Cabane au Canada » déclina l'enthousiasme de la salle. Vraiment, il n'y avait qu'un grand chanteur pour l'interpréter aussi magnifiquement. Notre Fazin doit avoir bientôt la scène qu'il mérite. Il lui faut l'audience des impresarii. C'est à nous, ses camarades, de l'aider à franchir les obstacles qui le séparent de la gloire artistique. Et ce ne seront pas les spectateurs du 8 mai qui nous contrediront.

L'orchestre de notre ami Galtier, que nous avions plaisamment nommé le Moumout's Boy, a, dans une présentation irréprochable déversé sur la salle tango, rumbas et autres foxs.

Mais vous vous dites : « Et Mlle Irène de Trébert, qui est-elle devenue ? » Nous n'en savons rien. C'est une demoiselle, peut-être charmante, mais qui a des oublis. Elle a oublié notre existence. A charge de revanche.

Nous regrettons que M. Henri Pous-sieu, le distingué chef d'orchestre de l'Européen, se soit dérangé pour venir accompagner Irène de Trébert. Nous lui présentons toutes nos excuses.

Et merci à André Chanu de nous avoir fourni un « plateau » si magnifique.

Merci à Faure, donateur du renard, un des grands responsables de notre succès financier.

Un du V B.

## PETITES ANNONCES

Un de nos camarades offre à vendre d'occasion : Salle à manger ancienne (6 chaises) ; Chambre à coucher ; Poste de T.S.F. avec pick-up et tourne-disques ; Fourneau à gaz. S'adresser à l'Amicale.

## MAISONS RECOMMANDEES

Robert GRUNEWALD, Tailleur sur mesures et à façon, 4, rue Alexandre-Dumas, Paris (11<sup>e</sup>).

FAURE, Fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2<sup>e</sup>).

## REUNIONS MENSUELLES

de juin à septembre, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois, de 18 à 20 heures

## Un héros de la Résistance

### Jean MURACCIOLI, ancien du V B

Parmi tant de corps de martyrs qui s'en viennent chercher une sépulture plus douce dans l'affectueuse chaire de la terre natale, il nous plaît de détacher aujourd'hui le corps de celui qui avait pour nom Jean Muraccioli.

Ce n'est certes pas pour l'élever au-dessus des autres, car tous ont un égal mérite, puisque tous sont morts pour que nous vivions libres.

1939 fait de ce jeune garçon-coiffeur un soldat du 173<sup>me</sup>.

1940, Muraccioli se bat sur l'Aisne. Le détachement dont il fait partie est encerclé, il est fait prisonnier. Mais les camps allemands ne le garderont pas longtemps.

Le V B, où il est interné, n'est pas loin de la Suisse. Une nuit de 1941, avec quelques camarades, Muraccioli malgré les coups de feu des sentinelles tente l'évasion. Elle réussit, et, après 10 jours pendant lesquels il ne se déplaçait que la nuit, il parvient à passer la frontière suisse où il est fraternellement et chaleureusement accueilli.

Le voici rapatrié en Corse. Simple-ment il reprend à Bastia son travail, mais ceux qui l'approchent devinent qu'il cache sous des propos joyeux le souvenir qui le hante de tous les camarades qu'il a laissés là-bas derrière les barbelés et qu'il brûle d'agir pour écourter leurs souffrances.

Le Mouvement Combat s'organise, Muraccioli en fait aussitôt partie et, en octobre 1942, il est volontaire pour le centre clandestin d'instruction (armes automatiques et explosifs) de Juan-les-Pins.

Un mois après, la Gestapo, qui fonctionne même en zone libre, découvre son activité et le fait interner à Grasse, puis à Saint-Sulpice. Mais Muraccioli s'évade encore et reprend aussitôt sa place parmi les résistants.

C'est alors la vie clandestine des maquisards, ce sont les missions dangereuses dans différentes régions de France, c'est bientôt l'exil, tence des traqués qui se gardent du mouchard à la solde de l'ennemi comme l'ennemi lui-même.

Et un jour, le 5 juin 1944, au cours d'une mission plus dangereuse que les autres, à Vaux-les-Amiens, dans la Somme, il est à nouveau repris par la police allemande, jugé sommairement et exécuté.

Son corps s'en va rejoindre dans une fosse anonyme ceux de cinq autres héros, qui comme lui avaient été pris et tués.

Le gouvernement a décoré à titre posthume Jean Muraccioli de la Médaille de la Résistance avec rosette.



Bleu des Mers du Sud

c'est une nouvelle ENCRE

Waterman

IMPRIMERIE DE LA RENAISSANCE  
76, rue René-Boulanger, Paris (10<sup>e</sup>)  
Le Gérant: PIFFAULT

## FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de Saint-Mandé

## RYSTO Raymond

Ex N° 5305  
Membre de l'Amicale N° 543

## SALLES À MANGER CHAMBRES

## A COUCHER STUDIOS

## MEUBLES DE BUREAUX COMMERCIAUX

## TOUT CE QUI CONCERNE L'AMEUBLEMENT

Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements, n'hésitez pas

à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07  
Métro : NATION





L'arrêté rendu par le Conseil d'Etat, qui a annulé les dispositions de l'article 4, alinéas 1 et 2 de l'arrêté interministériel du 4 Mai 1948, a justement provoqué une grande émotion parmi tous les anciens captifs.

Il est incontestablement regrettable qu'un texte qui avait fait l'unanimité des représentants des différentes associations de Combattants et de Victimes de guerre n'ait pu être maintenu.

Mais le fait est acquis et il s'agit maintenant de savoir si, en attaquant l'arrêté ministériel, une Association a voulu faire autre chose que préciser le terme de « Combattant ».

## A propos de la Carte du Combattant

Celui-ci a une signification dont la précision n'est pas absolue mais qui résulte, pour une grande part, des dispositions légales qui ont été prises entre les deux grandes guerres.

Il s'ensuit que, les textes de base ne pouvant prévoir les conditions de la guerre de 1939-1945, leur application à cette période est faussée à la base.

Pour les uns, le mot « Combattant » a un sens restrictif; pour les autres, il s'étend jusqu'aux limites de la lutte purement spirituelle.

Cette confusion aurait peut-être été évitée si on avait commencé par définir en 1945 le combattant de la guerre 1939-1945. Il est trop tard, maintenant, pour revenir en arrière et concevoir une Carte de combattant spéciale, ainsi qu'une carte réservée

exclusivement aux prisonniers de guerre.

Il y a des débats qu'il ne faut pas rouvrir indéfiniment. Nous sommes devant des faits. Le Ministre doit sortir un nouveau décret qui tienne compte de l'arrêté du Conseil d'Etat, mais qui, en même temps, prenne en considération le fait que, bien souvent, la lutte a été menée avec des risques analogues à ceux du combat pendant la captivité.

Dans de telles conditions, la présence dans les zones de combat et dans les unités combattantes quelle qu'elle ait été sa durée, lorsqu'elle a été suivie par la captivité, devrait permettre l'attribution immé-

diante de la carte du Combattant.

La publication, presque terminée, des zones de combat et des unités combattantes permettrait de déterminer sans délai quels sont ceux des prisonniers qui ne rentrent pas dans cette catégorie. Pour ceux-là, une procédure spéciale devrait leur permettre d'accéder aux privilèges de la carte du Combattant, à la condition qu'ils puissent faire la preuve d'une activité qui aurait pu entraîner pour eux une aggravation des conditions normales de la captivité.

Pour ceux qui restent, — s'il doit en rester, — il y a lieu de trouver une formule qui, sans leur attribuer la carte du Combattant, leur donnerait des avantages matériels sensiblement égaux.

Nous ne voulons pas prendre une position plus définitive



avant que les nouveaux textes soient connus et nous ne pouvons soupçonner un seul instant qu'en attaquant l'arrêté ministériel c'est l'honneur des captifs qu'on voulait mettre en jeu.

S'il en était ainsi, et seuls les événements des semaines futures nous l'apprendront, c'est que toute entente entre l'ensemble des Associations de Combattants et des Victimes de guerre serait impossible et on assisterait à des luttes fratricides entre des camarades qui ont tous le même généreux idéal d'entraide.

Nous ferons tout ce qui est honorablement possible pour éviter cela.

LE BUREAU.

## Le fichier sanitaire des P.G.

Nos camarades se souviennent sans doute des circonstances dans lesquelles le fichier sanitaire des prisonniers de guerre 40-45 soignés pendant leur captivité dans des formations sanitaires allemandes a été retrouvé.

Il est, pour le moment, dans un local aménagé à cet effet, au Ministère des Anciens Combattants à la Commission Consultative Médicale.

Chaque fiche comporte, outre les renseignements d'état-civil précis, la date et le lieu de l'hospitalisation avec indication de la durée du traitement et du diagnostic de la maladie ou de la blessure qui ont nécessité cette hospitalisation.

Ces renseignements ont la plus grande importance, du point de vue médico-légal, pour établir le droit à pension au titre de la législation en vigueur.

Par suite du fait que les Services de l'Administration centrale ignoraient les renseignements existant dans ce fichier, certains prisonniers ont pu voir leur droit à pension refusé, par défaut de preuve et de présomption; d'autres ont été pensionnés sous le bénéfice de la présomption d'origine, alors que, dans certains cas, la preuve pourrait être éventuellement établie si on retrouve, à leur nom, dans le fichier sanitaire, les renseignements concernant leur hospitalisation dans une formation sanitaire allemande.

Dans le premier cas, les anciens prisonniers dont le droit à pension a été rejeté par défaut de preuves, qu'ils aient ou non reçu la notification de rejet, doivent demander à leur Association le bulletin de renseignements sur lequel ils indiqueront d'une manière précise la formation sanitaire allemande : infirmerie (revier); hôpital (lazaret), dans lesquels ils ont pu recevoir des soins durant leur séjour dans les Stalags ou les Orlags.

Après contrôle de la rédaction des bulletins, les associations les adresseront aux Sections départementales des pensions.

Chaque bulletin fera alors l'objet de recherches systématiques au fichier sanitaire.

Dans le cas où une fiche correspondant aux déclarations de l'intéressé mentionnerait l'hospitalisation invoquée, la Commission consultative médicale réclamera le dossier au Bureau liquidateur et, compte tenu de ces documents nouveaux, fera procéder à un examen complémentaire du dossier.

Dans le cas où la fiche sanitaire permettrait d'établir le droit à pension déjà rejeté par défaut de preuve et de présomption, la Com-

mission consultative médicale, dans un nouvel avis, opérerait le redressement nécessaire, avant de retourner le dossier au Bureau liquidateur, aux fins des formalités administratives réglementaires.

Dans le cas où les recherches seraient négatives, le Bulletin de renseignements serait retourné à la Section départementale d'origine avec la mention « Rien aux fiches » à charge pour elle de le communiquer aux intéressés.

(Voir la suite page 4)

Le Bureau de l'Union nationale des Amicales de Camps a constitué un dossier des listes des Unités Combattantes, établies par l'Etat-Major Général des Forces armées.

Ce dossier peut être consulté au Secrétariat, 68, rue de la Chaussée-d'Antin.

Il sera, par ailleurs, répondu à toute demande de renseignements, accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse, et précisant l'unité ou les unités d'appartenance.

Toutefois, les listes n'étant pas encore définitivement complétées, les renseignements ne pourront porter que sur les unités mentionnées dans les documents déjà parus.

## Renseignements pratiques

### Le reclassement professionnel

Il est porté à la connaissance des Amicalistes qu'il existe 5, rue d'Aligre, à Paris, un service de reclassement professionnel pour les pensionnés, infirmes, etc...

Le but du service de reclassement professionnel, des sujets d'aptitudes physiques réduites est de remettre ces sujets dans le circuit de la production par une étude minutieuse de leurs aptitudes restantes et du poste de travail sus-

ceptible de leur convenir, complétée, s'il en est besoin, par une rééducation professionnelle. Il importe à l'heure actuelle à ce service de trouver des entreprises, employeurs, etc., voulant entrer dans le cadre de cette organisation en prenant certains sujets pour rééducation professionnelle. L'entreprise n'a ainsi à assurer qu'un taux minime de salaire de 30 francs l'heure, l'Office National complétant celui-ci.

Pour tous renseignements complémentaires, contrats, etc., s'adresser à la Direction Générale de l'U.N.A.C. qui vous guidera sur le service intéressé.

### Les conditions générales d'attribution des allocations familiales

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1946, l'article 4, alinéa final, de la loi du 22 août 1946 a mis à la charge de l'Etat les prestations familiales qui étaient servies aux titulaires de pensions servies au titre des lois des 31 mars 1919 et 24 juin 1919, qui ne peuvent exercer aucune activité professionnelle; l'article 4 du décret du 11 décembre 1946 stipule que :

« Sont présumés être dans l'impossibilité d'exercer une activité professionnelle :

« Les bénéficiaires d'une pension d'invalidité correspondant à un taux égal ou supérieur à 85 % au titre des lois des 31 mars 1919 et 24 juin 1919, cette dernière s'appliquant aux victimes civiles de la guerre. »

D'autre part, l'article 6 de ce même décret précise :

« Est considérée comme veuve d'allocataire, au sens de l'article 2 de la loi du 22 août 1946, et dispensée de justifier d'une activité professionnelle, la veuve dont le conjoint, même ne bénéficiant pas effectivement des prestations familiales à la date de son décès, aurait eu droit auxdites prestations si les dispositions de la loi du 22 août 1946 avaient été en vigueur à cette date. »

Il résulte donc de l'ensemble de ces textes que la charge des prestations familiales, et notamment des allocations familiales, doit être supportée par l'Etat, en ce qui concerne les invalides de guerre à 85 % et au-dessus, ainsi que les veuves de guerre visées aux articles 6 et 7 de l'ordonnance du 25 octobre 1945, qui n'exercent aucune activité professionnelle, pour tous les enfants à leur charge, qu'ils soient ou non susceptibles d'ouvrir droit à majoration pour enfants au titre des articles 13 et 19 de la loi du 31 mars 1919.

(Voir la suite page 4.)

### AUX AMATEURS DE PHOTO

Les camarades possesseurs d'une caméra ou d'un appareil de photographie, et qui seraient désireux de former un « Club Ciné Photo » amateur, sont priés de se faire inscrire d'urgence à M. Langevin à l'U.N.A.C.

## L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT LYONNAIS

S'il fallait chercher des raisons d'encouragement et des preuves de l'utilité de l'action de nos Amicales, elles seraient trouvées sans difficulté dans les réunions organisées par les sections ou groupements régionaux et départementaux.

Parmi ceux-ci, le Groupement des Amicales de Camp de la Région lyonnaise tient par son activité une place de choix.

Quelques hommes dévoués ont su remuer les bonnes volontés, qui ne demandaient qu'à se manifester, mais qui avaient besoin d'être sollicitées, voire un peu brusquées.

Aussi n'est-il pas étonnant que les réunions des 21 et 22 mai de cette année aient été marquées d'un éclatant succès.

Les délégués et les membres des Sections étaient très nombreux à la réunion du matin, présidée par Pagay, entouré des Vice-Présidents Bornat, Fournel et Tarlier. L'attention avec laquelle ils ont suivi un exposé qu'ils ont pu trouver un peu long — et je m'en excuse rétroactivement auprès d'eux — a montré qu'ils ne craignaient pas d'entendre exposer en détail des questions dont ils connaissent les grandes lignes et qui sont chères à leur cœur.

Les discussions qui ont suivi et qui ont porté essentiellement sur les deux graves questions de la Carte du

Combattant et de l'entente avec la Fédération ont montré la parfaite concordance de vue des organismes centraux et des adhérents de la base :

— attitude d'expectative prudente et ferme pour ce qui concerne la Carte tant que le nouveau décret ne sera pas sorti, car il ne

s'agit pas, par une prise de position intempestive, de rompre l'entente encore trop peu solide de l'ensemble des groupements d'anciens combattants et des victimes de guerre.

— attitude conciliante et loyale vis-à-vis de la Fédération à laquelle ont été propo-

sés différents modes de travail en commun, de manière à construire progressivement un appareil capable d'associer plus étroitement les deux groupements de Prisonniers de guerre.

La cérémonie de la remise du drapeau au Groupement d'Amicales de la Région lyonnaise s'est effectuée dans le très beau cadre de l'Hôtel de Ville, en présence des autorités militaires et civiles, et Pagay, après avoir reçu le drapeau, l'a remis en garde à la Section de Rawa Ruska qui mérite largement cet honneur.

La réception dans le Salon rouge, où les déportés politiques étaient représentés par leur délégué général, le Colonel Pasteur, a témoigné de la parfaite entente des différents groupements des Victimes de guerre de la Région lyonnaise.

Conformément à la tradition, maintenant établie, un déjeuner a été servi au Cercle du Prisonnier où l'ambiance a été vite créée, non seulement grâce à la qualité des vins, mais aussi à la présence des épouses, venues cette année plus nombreuses que l'année dernière, et qui ont mis, dans cette atmosphère guerrière, la touche sentimentale qui convient à ceux qui, pendant cinq ans, avaient été éloignés du monde vivant.

R. S.

(Voir la suite page 4)



René Seydoux (à gauche), président de l'U.N.A.C., vient de remettre à Pagay (à droite), président du Groupement des Amicales de Camp de la Région lyonnaise, le drapeau que saluent les sonneries réglementaires.

## GRANDS GARAGES DE BAGATELLE J. VERDONNET

Directeur (ex XVII A-HV 17)

14 et 16, rue Ernest-Delossou. — Neuilly-sur-Seine. — Téléphone : MAILLOT 37-76.

### UN CONCOURS DE PHOTOS

Anciens Prisonniers, N'oubliez pas qu'il existe un « Club Ciné Photo » pour vous. Prenez part au concours de photos de vacances.

Clôture le 15 septembre. Inscriptions et renseignements à M. Langevin à l'U.N.A.C.



# L'Assemblée générale du Groupement lyonnais

(Suite de la page 3)

Voici dans quels termes, « Le Soir-Sud-Est » rendait compte, le jour-même, de cette belle manifestation P. G.

L'Union régionale des Amicales de Camps a tenu, ce matin, à la Maison du Prisonnier, son assemblée générale sous la présidence de M. Pagay et en présence de M. Seydoux, président de l'Union Nationale.

Différentes questions furent abordées dont la plus délicate et la plus irritante est celle de la qualification d'ancien combattant, telle qu'elle doit être définie à la suite de la récente décision du Conseil d'Etat.

A la fin des travaux, les congressistes se rendirent à l'Hôtel de Ville. Dans la Cour d'honneur en présence de M. Fauconnet, adjoint représentant M. Ed. Herriot, du général Gergès, du colonel Pasteur, représentant les Déportés politiques ; de M. Morin, conseiller municipal ; M<sup>e</sup> Terrot, président de la Fédération départementale des A. P. G. ; M. Chardigny, président des Ascendants et des Veuves de Guerre ; Siegler, de la 1<sup>re</sup> Armée ; Perono, des Evadés de Guerre, le drapeau de l'Union régionale fut confié à la garde de l'Ami-

cale du Camp de Représailles de Rawa-Ruska.

Puis, au cours d'une réception qui eut lieu dans le Salon rouge, M. Fauconnet félicita les amicalistes de garder intact leur esprit de solidarité. « Vous avez compris, dit-il, que quand on s'est connu entre hommes on peut lutter et travailler pour un idéal commun et vous ferez en sorte de nous libérer des querelles qui nous divisent ».

Le colonel Pasteur associa les Déportés politiques à cette journée en soulignant combien l'union de tous les captifs est nécessaire.

Et M. Seydoux termina les allocutions en remerciant la Ville de Lyon de son accueil et en demandant à ses camarades de remporter enfin leur mutisme, car « si le silence était nécessaire pour vaincre, l'action est faite pour unir. »

## Renouvellement des cartes d'invalidité

Il est rappelé que la carte d'invalidité doit faire l'objet d'une demande de renouvellement à la mairie dans le courant du premier mois du trimestre précédant la date où elle cessera d'être valable.

Les intéressés sont donc invités à prendre leur disposition en conséquence, s'ils veulent éviter toute solution de continuité pour profiter de la réduction qui leur est accordée sur les réseaux de la S. N. C. F.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

(Suite de la page 3)

Il faut donc, et il suffit, qu'un invalide de guerre à 85 % et au-dessus ou une veuve de guerre, bénéficiaires d'une pension au titre de la loi du 31 mars 1919 ou de la loi du 24 juin 1919, puissent obtenir le paiement des allocations

familiales par un agent payeur du Trésor, qu'il (ou qu'elle) ait à sa charge au moins deux enfants, qu'ils soient légitimes, naturels, adoptés ou simplement recueillis.

Contrairement à ce que pensent de nombreux camarades, les allocations familiales ne peuvent être accordées qu'à partir du deuxième enfant à charge, alors que l'allocation de salaire unique peut être attribuée même s'il n'y a qu'un seul enfant à charge, mais à la condition qu'un seul des conjoints ait une activité salariée.

Par ailleurs, le rang des enfants, pour la supputation de leurs droits aux allocations familiales, doit être déterminé, non d'après le nombre total des enfants du groupe familial, mais seulement d'après le seul nombre des enfants restant à charge au regard du Code de la famille, c'est-à-dire n'ayant pas dépassé l'âge fixé par la loi du 22 août 1946, à savoir :

1<sup>o</sup> Tant que dure l'obligation scolaire et un an après, pour l'enfant à charge au salarié, c'est-

à-dire jusqu'à l'âge de 15 ans ;  
2<sup>o</sup> Jusqu'à 17 ans pour l'enfant mis en apprentissage ;  
3<sup>o</sup> Jusqu'à 20 ans, si l'enfant poursuit ses études ou s'il est, par suite d'une infirmité incurable, dans l'impossibilité permanente de se livrer à un travail salarié.

Pour toute demande de renseignements par lettre, n'omettez jamais de joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.

## LE COIN DU COMMERCANT ET DE L'ARTISAN

### Comptabilité simplifiée

Pour les petits et moyens commerçants, ainsi que pour les artisans, la comptabilité peut être simplifiée.

A leur usage, on peut adopter, en effet, un système ne comportant qu'un seul registre.

Toutes les opérations se traduisent par un mouvement d'espèces. Le journal sera donc en même temps un livre de caisse.

Ce livre est coté et paraphé avant tout usage. La page de gauche est réservée à l'inscription des Recettes et celle de droite à l'inscription des Paiements. Des colonnes de dépeillement sont prévues de part et d'autre, avec le libellé suivant :

RECETTES  
Colonne 1 : Date ;  
Colonne 2 : Libellé de l'opération ;  
Colonne 3 : Total des Recettes ;  
Colonne 4 et 5 : Répartition des Recettes en Ventes et Divers.

PAIEMENTS

Colonne 1 : Date ;  
Colonne 2 : Libellé de l'opération ;  
Colonne 3 : Total des dépenses ;

(Les colonnes suivantes servent à imputer les paiements aux comptes qu'ils affectent).

Colonne 4 : Achats ;  
Colonne 5 : Frais généraux ;  
Colonne 6 : Prélèvements ;  
Colonne 7 : Dépenses diverses.

Ces intitulés n'ont d'ailleurs rien d'absolu. On peut inscrire toutes les désignations de paiement qu'on désire suivre plus particulièrement.

Pratiquement, le commerçant ou l'artisan utilisera un agenda ordinaire sur lequel il portera lui-même, au fur et à mesure, les recettes et les paiements. Périodiquement, il fera rédiger le Journal Caisse par un Comptable agréé et c'est ce dernier qui dégradera, en fin d'année, les résultats obtenus.

On s'est demandé si un pareil système de comptabilité était régulier. De nombreux auteurs ne le pensent pas. Je vous dirai le mois prochain quelles sont les critiques qu'on a pu formuler.

Nous verrons, alors, s'il n'existe pas un autre système pouvant donner toute satisfaction.

J. NEGRO  
Stalag XII B/F  
Gradué en Droit - Comptable Agréé  
28, rue Guillaume-Tell, Paris (17<sup>e</sup>)

## Le fichier sanitaire des P.G.

(Suite de la page 3)

Dans le deuxième cas, celui des anciens prisonniers pensionnés sous le bénéfice de la présomption d'origine, et pouvant invoquer un traitement dans une formation sanitaire allemande pendant leur captivité, ils pourront être appelés, à l'occasion de la visite réglementaire pour renouvellement, à remplir un bulletin de renseignements qui sera annexé au dossier de renouvellement et fera, par la suite, l'objet de recherches au fichier sanitaire allemand, au moment de leur examen par la Commission consultative médicale.

Si une fiche médicale existe au nom de l'intéressé, concernant un traitement dans une formation sanitaire allemande, pour la blessure ou maladie ouvrant droit à pension, la Commission consultative médicale transformera éventuellement le mode d'imputabilité, antérieurement admis par présomption, en imputabilité par preuve, ou admettra le droit à pension pour certaines infirmités indiquées seulement pour mémoire dans les propositions initiales des Commissions de réforme.

Un troisième cas peut se présenter : celui des anciens P. G. demandant en première instance une pension et indiquant dans leur déclaration qu'ils ont été traités, pendant leur captivité, dans une formation sanitaire allemande (Revier ou Lazaret).

Ils rempliront, eux aussi, un bulletin de renseignements qui fera l'objet des recherches prévues au fichier.

Si une fiche sanitaire est retrouvée, correspondant aux indications de l'intéressé, un duplicatum de cette fiche sera adressé au médecin-chef du Centre de Réforme

pour compléter l'instruction en cours du dossier.

Dans le cas où les recherches seraient négatives, le Bulletin de renseignements serait retourné au Centre spécial de réforme, avec la mention « Rien aux Fiches » et le dossier serait alors soumis à l'examen d'une Commission de réforme.

Dans cette dernière hypothèse, le fait qu'aucune fiche n'a pu être trouvée au « Fichier Sanitaire des Prisonniers de Guerre » n'impliquera pas que le droit à pension ne peut pas être admis. Il conviendra donc que la Commission de réforme établisse ses propositions comme elle le faisait jusqu'à présent en se fondant sur la date à laquelle les infirmités invoquées ont été constatées après le rapatriement du demandeur.

## POUR LUTTER CONTRE LA VIE CHÈRE

Nous vous rappelons qu'afin de lutter contre la vie toujours trop chère et d'augmenter le pouvoir d'achat des membres de nos Amicales, nous avons mis au point un service d'achats permettant d'obtenir de très substantielles ristournes sur tous les articles.

De nombreux fournisseurs, offrant toutes les garanties de loyauté désirables, ont consenti à faire à nos adhérents des conditions particulièrement avantageuses, puisque, selon les articles, les remises immédiates qu'ils leur consentent ne sont jamais inférieures à 10% et vont jusqu'aux prix de gros ou demi-gros et même de fabrique, ce qui dépasse parfois 25%.

Pour bénéficier de ces réductions, nos camarades n'ont qu'à adresser une demande de bons d'achat au Groupement Economique d'Achats : 12, rue de Paradis, Paris (10<sup>e</sup>), en joignant un timbre-poste pour l'envoi des bons et en se recommandant de l'U.N.A.C.

(présenter la carte de l'Amicale ou en indiquer le numéro).

Il leur suffira de spécifier dans leur demande la nature des articles dont

### Petites Annonces

#### OFFRE D'EMPLOI

Un poste de rédacteur, faisant fonction de Secrétaire-Adjoint, est actuellement vacant à l'Office des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre de l'Afrique Equatoriale Française.

Les candidatures devront être adressées dans les moindres délais à l'Office National des A. C. et V. G., Hôtel des Invalides, Paris (7<sup>e</sup>) - 1<sup>o</sup> Bureau.

#### DEMANDES D'EMPLOI

Ancien brasseur, très versé dans toutes questions de traitement des bières, alcools et vins, demande poste d'adjoint de direction dans affaire similaire. S'adresser à l'U.N.A.C. qui transmettra.

Camarade de confiance, susceptible d'assurer petite comptabilité et direction d'un personnel, cherche poste correspondant à ses capacités. Ecrire à l'U.N.A.C. qui fera suivre.

Amicaliste de Compiègne serait désireux de trouver représentation pour cette région, soit dans les textiles, soit dans les apéritifs et spiritueux. S'adresser à l'U.N.A.C.

Ancien P. G., grande expérience des affaires, licencié en droit, très actif, désireux améliorer situation, cherche poste de direction ou de chef de service important. Première lettre à l'U.N.A.C.

#### OFFRES DE SERVICE

Camarade transitaire à Marseille cherche à entrer en relation avec des importateurs et exportateurs de la Région Parisienne pour le compte desquels il se chargerait, aux meilleures conditions, de toutes les formalités de douane, réception à quai, agrèage, pesage, camionnage, réexpédition, entreposage, etc. S'adresser directement à F. Guglielmi, 38, rue Montgrand, Marseille. (Téléphone : Dragon 34-41).

**MAVILLE DUPUY**  
36 RUE TRONCHET - PARIS  
DENTELLES - LINGERIE  
COLIFICHETS - LAYETTES

## Les vacances de nos enfants

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, en vue des vacances de nos enfants, l'U. N. A. C. a pris des accords avec diverses organisations, afin de garantir aux familles des séjours au grand air, dans des conditions parfaites d'hygiène et à des prix aussi réduits que possible.

Outre la colonie de la région de Koblenz, dont il est question d'autre part, nous disposons de places dans d'autres colonies sanitaires, où, pour les enfants reconnus déficients, il est possible d'obtenir une prise en charge de la Sécurité sociale à 80%, en dehors de la prise en charge, applicable à tous, des Allocations familiales.

C'est ainsi que nous disposons de places en Savoie, à Saint-Mauricede-Rotherens, où nous pouvons envoyer, toute l'année, au prix journalier de 450 francs environ, des garçons et des filles de 7 à 14 ans.

D'autre part — pour les enfants d'âge scolaire, non déficients et pour lesquels il ne peut pas y avoir de prise en charge par la Sécurité sociale, mais seulement par les Allocations familiales — nous pouvons les faire inscrire dans les colonies suivantes :

Luc-sur-Mer (Calvados) — pour fillettes. Prix : 390 francs par jour.

Saint-Aubin-sur-Mer (Calvados) — pour garçons. Prix : 390 francs par jour.

Pour ces colonies, les départs ont lieu dans la première semaine de juillet et la première semaine d'août.

Par ailleurs, trente places pour enfants des deux sexes, âgés de 14 à 17 ans, nous sont réservées à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales), dans une colonie tenue par l'Association des Instituteurs, avec l'encadrement de moniteurs diplômés, et située dans un cadre splendide, comportant la possibilité de pratiquer la natation.

Le prix journalier de pension (avec nourriture saine et abondante) est de 270 francs.

Le coût du voyage — aller et retour — est de 2.854 francs.

Le départ pour un mois est fixé au 20 juillet, avec possibilité de second départ à fin août.

Enfin, en dehors de ces diverses colonies, nous avons pensé que certains parents pourraient être intéressés par des placements familiaux.

Nous avons donc pris des arrangements dans l'Oise où les enfants pourront être accueillis dans des familles moyennant une indemnité de 180 fr. par jour, et où leur séjour sera surveillé par des assistantes sociales.

Nous nous tenons naturellement à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

**Amicalistes de Paris et de Province**  
n'oubliez pas que  
**L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS**  
a ouvert  
**au Club du Bouthéon**  
68, Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>)  
(Métro : Trinité et Chaussée-d'Antin)  
à l'intention des ex P. G. et sympathisants  
un  
**RESTAURANT**  
Hors-d'œuvre  
Plat de viande  
Légumes  
Fromage ou dessert  
1/4 de vin  
**pour 150 Francs**

Attention Très Urgent

## COLONIE SCOLAIRE DE VACANCES

Nous sommes heureux de faire connaître à nos camarades que nous disposons

en Forêt Noire — climat excellent — région Koblenz d'un certain nombre de places pour enfants déficients  
**GARÇONS ET FILLES, DE 7 A 14 ANS**

Prix par jour : fr. 410 — Dernier départ en août

Pour enfants déficients : Prise en charge certaine de la Sécurité Sociale à 80%.

Pour les familles ayant au moins deux enfants : également prise en charge par la Caisse d'Allocations familiales.

PRIERE S'INSCRIRE DE TOUTE URGENCE :

Direction Générale de l'U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>) — Trinité 78-44

où les formulaires et tous renseignements vous seront fournis